AVENANT N°1

A – RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE MARCHE

Collectivité ou Etablissement concerné :

CENTRE HOSPITALIER GUY THOMAS de RIOM
Boulevard Etienne Clémentel
CS 167
63204 RIOM

Objet du marché :

Construction d'un nouvel EHPAD au Centre Hospitalier de Riom.

Marché 26-TA-14

Titulaire du marché :

COLAS France
Etablissement de Lempdes – S.A.S.
7 Avenue de l'Europe
63 370 LEMPDES

Montant initial marché:

Montant HT : 1 337 228 €

TVA (Taux de 20%) : 267 445,60 €

Montant TTC : 1 604 673,60 €

N° du marché : 26-TA-14

Date de notification : 16 janvier 2026

Modifications successives de ce montant (la mention des décisions de poursuivre au présent tableau n'a qu'une valeur de récapitulation et ne saurait avoir pour effet de donner un caractère contractuel à ces décisions) :

Nature de l'acte modifiant le montant du marché	Numéro de l'acte	Date de l'acte	Nouveau montant
			NEANT

Avenants précédents ayant un objet autre que la modification du montant du marché :

Avenant numéro	Date	Objet
Sans objet		**NEANT**

C2 - COLAS GROUP INTERNAL: Employees and partners who need to know.

B – OBJET ET CONTEXTE DE L'AVENANT

Objet : Prise en compte de l'Ordre de Service 14-02 pour création d'une voirie temporaire.

La modification est introduite conformément à l'article L2194-1-6, et aux articles R2194-8 à R2194-9 du code de la commande publique (modifications de faible montant).

Objet et montant de l'OS 14-02 :

Cet OS a pour objet de créer une voirie temporaire permettant la circulation des véhicules de chantier dans le parc du centre Hospitalier, dans le périmètre des travaux de la phase 1. Cette voie, non prévue dans le CCTP, est cependant nécessaire afin d'éviter la circulation des véhicules de chantier devant l'entrée principale du bâtiment EHPAD en activité, espace qui constitue également un lieu de déambulation des résidents vers le secteur du parc leur restant dévolu.

Cette voie temporaire est majoritairement réalisée avec des matériaux qui serviront à réaliser les stationnements définitifs, permettant de limiter l'apport de matériaux exclusivement pour la voirie temporaire, et vise leur réemploi in-situ.

Montant de l'OS : 17 044,55 €HT

(dont 12 237,75 €HT à prix fermes et 4 806,30 €HT à prix révisables)

C – AVENANT

Le présent avenant intègre l'OS 14-02 tel que décrit ci-dessus.

Le nouveau montant du marché est donc porté à :

Montant du marché HT :	**1 354 272,55 €**
TVA (Taux de 20 %) :	**270 854,51 €**
Montant TTC :	**1 625 127,06 TTC**

D – SIGNATURES

A **Riom**, le 24/03/2026

Pour l'entreprise COLAS France	Le Directeur Délégué du Centre Hospitalier de Riom Le 10 avril 2026 Maîtrise d'ouvrage
COLAS ETABLISSEMENT DE LEMPDES 7 avenue de l'Europe - 63370 LEMPDES Tél. : 04.73.83.08.55 - Fax : 04.73.61.89.81 Siret : 329 338 883 02704	CENTRE HOSPITALIER GUY THOMAS 63200 RIOM N. SAVALE

C2 - COLAS GROUP INTERNAL: Employees and partners who need to know.